

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juin 2016

REMBOURSEMENT DES TAXES D'AÉROPORT - (N° 3463)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE5

présenté par
M. Tétart, rapporteur

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« doit être »,

Le mot :

« est ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.